RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Qui quoi quand où
Le Comité Départemental du Jeu d'Échecs en Mayenne (CDJE53)
organise le « Championnat Individuel Jeunes de la Mayenne 2026 » réservé aux jeunes des catégories U08 à U20,
les samedi et dimanche 14 et 15 novembre 2026,
au Foyer Rural, 70 bis avenue de la Division Leclerc à Château-Gontier-sur-Mayenne.

Contexte règlements
Les Règles du Jeu sont celles que la Fédération Internationale des Échecs (FIDE) a fait entrer en application lors de son dernier congrès. Les appariements se font soit au système Suisse intégral (Règles C.04), forts-faibles, aucune protection de club, de famille, soit au système toutes rondes.
Le règlement du Championnat de France Jeunes, le règlement du Championnat de Ligue Jeunes de la Ligue des Pays-de-la-Loire et le présent règlement s'appliquent à ce championnat-ci.

Licences
Tous les participants doivent avoir été licenciés A dans un club du département au plus tard au moment du pointage.

Inscriptions
Il est souhaité que tous les concurrents soient inscrits pour le mercredi 11 à 20h00. Il sera encore possible de s'inscrire jusqu'au vendredi 13 à 20h00.

Nombres de rondes, cadences, coups illégaux, fusion de tournois
Le tournoi U08 se déroule en 7 rondes maximum le dimanche 15 novembre à la cadence de 15' +
5'' supplémentaires / coup.
Les autres tournois se déroulent en 6 rondes maximum sur 2 jours (2 fois 3) à la cadence de 50' +
10'' supplémentaires / coup.
Pour les U08, la partie est perdue au 3e coup illégal achevé. Pour toutes les autres catégories, elle l'est au 2e coup illégal achevé.
Exceptionnellement, il pourrait arriver que 2 tournois proches en âge (> U08) soient fusionnés en un seul pour l'intérêt des participants.

Appellations catégories
Correspondance entre 2 différentes appellations de catégories, ancienne ↔ nouvelle :
petit poussin ↔ U08, poussin ↔ U10, pupille ↔ U12, benjamin ↔ U14, minime ↔ U16, cadet ↔ U18, junior ↔ U20.

Horaires
Pointage entre 9h15 et 9h35.
Catégorie U08 : 10h00, 10h50, 11h40, 13h15, 14h05, 14h55, 15h45 le dimanche 15.
Catégories U10 à U20 : 10h00, 13h15, 15h45 les samedi 14 et dimanche 15.
Si dans un tournoi, 5 rondes (au lieu de 6) seulement s'avèrent nécessaires, alors c'est la ronde du dimanche matin 10h00 qui est supprimée.
Retard autorisé : 10' pour la catégorie U08, 30' pour les autres. Au-delà, la partie est perdue.
Annonce des résultats, le dimanche à 18h15 au plus tard.

Droits inscription - récompenses
Pas de droits d'inscription.
1 coupe pour chaque vainqueur, 1 médaille pour les 2e et 3e. 1 médaille pour tous les enfants des catégories U08 et U10.
Afin d'inciter les féminines à la pratique des échecs, dans chaque catégorie une récompense sera remise à la 1re fille si celle-ci n'est pas 1re de son tournoi.

Départages des ex-æquo
Tournoi au système suisse : Buchholz tronqué puis Buchholz puis Performance.
Tournoi en toutes rondes : Confrontation Directe puis Sonneborn-Berger puis Nombre de Victoires.

Qualifications
Ce championnat est qualificatif pour le Championnat de Ligue Jeunes qui se déroulera du samedi 20 au lundi 22 février à Bonchamp-les-Laval.
Un garçon ou une fille doit faire la moitié des points + 1 pour être qualifié en tant que « mixte » au Championnat de Ligue.
Pour être qualifiée en tant que « féminine », il suffit à une fille de faire partie des 5 premières concurrentes.
Il y a une condition supplémentaire pour être qualifié : avoir été apparié à toutes les rondes et terminé le tournoi.

Repêchages
Tout joueur non qualifié bénéficie de la possibilité d'être repêché. Dans une catégorie donnée, le premier joueur non qualifié qui ne souhaite pas participer au championnat entraîne le repêchage automatique du premier joueur suivant au classement.
Le département dispose de 2 dérogations pour l'ensemble des catégories U08 à U16.

Règles de comportement
Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur des locaux.
Tout moyen électronique de communication (téléphone, montre connectée, etc.) devra être éteint durant les parties et rangé dans un sac lui-même en permanence visible. Tout joueur dont l'arbitre pourra constater que son téléphone est en activité ou même simplement en veille, en cours de partie, aura partie perdue.

Arbitrage
Ghislaine Judalet-Illand est arbitre-adjointe, titre AFO.

Respect du règlement
Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Organisateur	**L'Arbitre principal, AFO**
Stéphane Grandemange	Éric Aumont
Président du CDJE53	Arbitre AFO